

Murat-le-Quaire
Salle des Fêtes
Mercredi 19 Septembre 2007

Signature **du premier Contrat Auvergne +** **du Pays du Grand Sancy**

Plan du dossier

- ↘ Communiqué
- ↘ Qu'est-ce qu' « Auvergne + »
- ↘ Intervention de René SOUCHON, Président du Conseil Régional d'Auvergne

Les signataires du contrat Auvergne + du Pays du Grand-Sancy

René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne
Jean-François DUBOURG, Président de l'Association du Pays du Grand-Sancy
André GAY, Président de la Communauté de communes du Massif du Sancy
Alain MERCIER, Président de la Communauté de communes de Rochefort-Montagne
Paul GAYT, Président de la Communauté de communes Sancy Artense Communauté

Les prises de paroles

Danièle MULLER, Maire de Murat-le-Quaire
André GAY, Président de la Communauté de communes du Massif du Sancy
Jean-François DUBOURG, Président de l'Association du Pays du Grand Sancy
René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne

Contact presse

Stéphanie Quéré - 04.73.31.85.58 – 06.81.87.31.33 – presse@cr-auvergne.fr

Communiqué

Signature du premier Contrat Auvergne + du Pays du Grand Sancy

Le Pays du Grand Sancy* et les trois communautés de communes le composant signent aujourd'hui un contrat *Auvergne +* permettant la réalisation de projets qui bénéficieront de financements régionaux « classiques » et/ou de l'enveloppe spécifique dédiée à ce territoire.

Les contrats *Auvergne +* offrent aux territoires des garanties financières d'accompagnement de la Région sur un certain nombre de projets arrêtés ensemble : financements qui se font soit sur des lignes « classiques » du budget régional, soit sur une enveloppe spécifique (le FRADDT – fonds régional d'aménagement et développement durable du territoire) qui leur est spécifiquement dédiée et qu'ils peuvent utiliser pour financer des projets qui ne rentrent pas dans les dispositifs de la Région ou pour augmenter la participation régionale sur tel ou tel projet.

Au total le Pays du Grand-Sancy bénéficie d'un peu plus de 2 millions d'euros de FRADDT sur trois ans. Après la signature d'aujourd'hui cette enveloppe n'est pas entièrement consommée, mais un bon nombre de projets structurants sont déjà programmés aussi bien dans les domaines économiques que touristiques, sportifs, environnementaux et culturels. Des avenants pourront être signés chaque année d'ici la fin du contrat (31 juillet 2010) pour intégrer de nouveaux projets ou préciser certains d'entre eux aujourd'hui au stade d'études.

*Le territoire de projet du Sancy compte trois communautés de communes et trois communes (hors communautés de communes) :

- Communauté de communes du Massif du Sancy
- Communauté de communes de Rochefort-Montagne
- Communauté de communes de Sancy Artense
- Communes de Saint-Nectaire, Saint-Pierre-Colamine et Saint-Victor-la-Rivière

La gestion et la coordination du territoire de projet du Sancy a été confiée à l'Association du Pays du Grand Sancy.

Parmi les projets des contrats signés aujourd'hui, on peut notamment citer :

Pour le territoire de Projet du Grand Sancy

- ✎ Création d'un pôle aquatique à la Bourboule
- ✎ Mise en place d'une politique d'accueil d'actifs
- ✎ Elaboration d'un schéma de transport de déplacement
- ✎ Réalisation d'une étude sur les services de santé

Pour la Communauté de Communes du Massif du Sancy

- ✎ Création de la médiathèque de La Bourboule
- ✎ Création des zones d'activités de Saint-Diery et d'Egliseneuve d'entraigues
- ✎ Aménagement touristique du lac Chambon
- ✎ Mise en valeur touristique du lac de Gayme à Picherande
- ✎ Restructuration de la « piscine patinoire » de Super-Besse
- ✎ Réhabilitation de terrains dégradés afin de préserver la qualité du paysage du Massif du Sancy
- ✎ Réhabilitation et aménagement des domaines skiables des stations du Mont-Dore, de Besse, de Chastreix en vue de la création d'une unique station : le Sancy
- ✎ Requalification en trois étoiles du camping de Murat le Quaire
- ✎ Restauration du bureau du tourisme de Murat le Quaire
- ✎ Création d'un studio d'enregistrement sur la commune du Mont-Dore

Pour la Communauté de Communes de Rochefort-Montagne

- ✎ Création d'un logement pour le futur exploitant du multiple rural de Ceysnat
- ✎ Etude de faisabilité pour la création de zones d'activités
- ✎ Aménagement de 10 logements locatifs pour accueillir des étudiants (BTS Gestion et Protection de la Nature)
- ✎ Aménagement d'un Multi-accueil « Petite Enfance » à Nébouzat

Pour la Communauté de Communes « Sancy Artense Communauté »

- ✎ Création d'une résidence d'artistes à Saint-Sauves
- ✎ Implantation d'une pépinière d'entreprises à Saint Julien Puy-Lavèze
- ✎ Etude relative à l'entretien des cours d'eau communautaires
- ✎ Création d'une maison de services publics à La Tour d'Auvergne

Qu'est-ce qu' « Auvergne + »

>Du guichet au projet

Afin d'accompagner les projets fédérateurs et structurants des territoires, le Conseil régional d'Auvergne a mis en place en 2005 un nouveau dispositif : les Contrats Régionaux de Développement Durable du Territoire, dits « Auvergne + ». Ce dispositif contractuel permet de sortir d'une logique de guichet (on frappe à la porte de la Région à chaque fois qu'on a un projet sans être jamais sûr de le voir financé) pour mettre en œuvre des logiques de projets dans le cadre d'une relation claire avec le financeur régional (sur trois ans, sur un territoire donné, on sait quels projets seront soutenus par la Région et à quelle hauteur).

La région a décidé de ne plus contractualiser avec une commune seule, incitant ainsi les acteurs locaux à travailler ensemble sur un territoire élargi. Au-delà de sa politique spécifique d'aménagement et de développement du territoire, la Région entend privilégier cette logique dans l'ensemble de ses domaines d'intervention.

Si le libre choix des objectifs de développement des territoires de projets est laissé aux acteurs publics locaux, la Région Auvergne possède également, au travers de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du territoire (SRADT) et des 82 engagements pris suite aux assises territoriales*, une vision de ce que peut être l'organisation et le développement de son territoire. Ces orientations sont déclinées à partir d'objectifs prioritaires :

- ✓ Inverser la tendance démographique,
- ✓ Privilégier la qualité comme outil de développement,
- ✓ Intensifier et diffuser la matière grise sur l'ensemble du territoire de l'Auvergne,
- ✓ Promouvoir un développement solidaire des territoires

Il est à signaler que les grands projets d'intérêt régional (grands festivals, musées d'importance régionale, grands sites touristiques...), qui représentent par ailleurs des budgets importants, sont traités hors de ces contrats « Auvergne + ».

* Au-delà de l'engagement n°70, plusieurs engagements du Projet pour l'Auvergne font référence aux Contrats régionaux de développement durable du territoire « Auvergne + » :

n°37 « Nous soutiendrons les volets culturels des contrats de territoire [...] »

n°57 Nous avons décidé « de prévoir, dans tous les contrats de territoire, un volet spécifique pour les jeunes. »

n°64 Nous avons décidé « la participation de la Région aux maisons de services publics, dans le cadre des contrats régionaux de développement durable »

n°71 « [...] La Région apportera son soutien aux politiques du logement dans les territoires ruraux dans le cadre des contrats de territoire [...] ».

Par ailleurs, les projets correspondant à d'autres engagements de la Région seront bien évidemment privilégiés au sein de ses contrats, par exemple dans les domaines de l'accueil de nouvelles populations, du développement touristique, de la politique en faveur des énergies renouvelables ou de la filière bois...

> Un contrat unique pour les projets d'origine publique

"Auvergne +" est un dispositif unique qui concerne à la fois les territoires urbains et ruraux, les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les Pays.

Il est aussi un guichet unique pour les acteurs publics du territoire qui bénéficient ainsi d'un engagement contractuel de la Région sur les 3 ans à venir.

Il prend en compte :

- l'ensemble des dispositifs de la Région dans chacun de ses domaines de compétence (tourisme, culture, action économique, environnement...) et finance donc des projets sur les lignes "classiques" du budget régional ;
- un nouveau dispositif, financé par un fonds spécifique, le FRADDT (Fonds régional d'aménagement et de développement durable du territoire), permettant d'accompagner des projets importants en terme de développement local mais ne rentrant pas dans les dispositifs régionaux.

Cette deuxième partie offre aux collectivités locales des moyens supplémentaires pour leur développement et pourra permettre, le cas échéant, à la Région d'accompagner des projets innovants et des expérimentations.

Cette enveloppe FRADDT représente 75 millions d'euros sur 3 ans, soit 25 millions d'euros par an. Par structure intercommunale (communauté de commune ou communauté d'agglomération), elle représente de 250.000 à 3,4 millions d'euros

> Donner plus à ceux qui ont moins : une aide régionale modulée

L'enveloppe socle du FRADDT est calculée sur une base démographique dégressive. Elle est majorée (de 10%) si la structure intercommunale a adopté le régime de la taxe professionnelle unique (et donc le principe de la solidarité des ressources) et modulée (de -15% - +15%) en fonction de la mobilisation du potentiel fiscal.

Un indice de fragilité, calculé à partir d'indicateurs démographiques (âge médian, variation de population), d'indicateurs de précarité (nombre d'allocataires du RMI et de bénéficiaires de la CMU) et d'un indicateur de richesse (revenu fiscal médian), permet ensuite de majorer jusqu'à +30% l'enveloppe accordée aux territoires les plus en difficulté.

Cette modulation de l'aide régionale en fonction de la fragilité des territoires répond à l'objectif fixé d'une meilleure répartition de la richesse sur l'ensemble de la Région Auvergne. Le FRADDT représentera une aide par habitant allant de 16 € à 190 € pour le territoire le moins favorisé , sachant que la moyenne régionale représente une dotation de 60€/habitant.

> un outil de planification pour la Région dans le cadre d'une prise en compte des logiques ascendantes du développement local

"Auvergne +" est un outil de prospective pour la Région et permet une véritable politique d'aménagement et de développement en évitant le saupoudrage et la prise de décision au coup par coup.

Il tient compte des spécificités locales et des bassins de vie, territoires d'aménagement les plus pertinents pour développer les activités économiques et touristiques, améliorer le cadre de vie, renforcer les services de proximité et de solidarité et valoriser le patrimoine, la culture et l'environnement.

Il est donc également et avant tout le moyen pour chaque territoire de projet d'apporter sa contribution au développement de l'Auvergne.

Intervention de René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne

Je suis très heureux de signer aujourd'hui les Contrats Auvergne + du territoire de projet du Pays du Grand-Sancy qui concerne l'ensemble des 3 communautés de communes qui composent le Pays.

Un contrat baptisé « Auvergne + », un nom simple et facile d'utilisation.

Un nom simple et facile qui ne doit pas pour autant nous faire oublier son « nom savant » : CRDDT - Contrat Régional de Développement Durable des Territoires car il a un sens :

Le Contrat : c'est la reconnaissance régionale des Communautés de Communes, des Communautés d'Agglomération ou des Pays. Pour nous, l'aménagement et le développement local ne se décrètent pas d'en haut et la logique de projet que nous prônons n'a un sens que si nous encourageons les acteurs du territoire à mutualiser leur forces et leurs énergies autour d'opérations structurantes.

Le Développement Durable : un autre modèle de développement existe pour l'Auvergne, un développement solidaire, respectueux des femmes et des hommes, respectueux de l'environnement. Un principe acté dans notre charte pour l'Auvergne, suite aux assises territoriales.

Auvergne + : mode d'emploi

Une dynamique solidaire : redonner des chances de développement à tous les territoires auvergnats, une aide régionale modulée en fonction de la richesse des territoires : le FRADDT (qui intervient en complément des aides classiques)

Le FRADDT : un outil souple et dynamique, pour favoriser les expérimentations, les projets avant-gardistes et sur-financer les projets structurants qui n'ont pas trouvé leur équilibre financier

L'aide par habitant varie de 16 euros par habitant à 190 euros pour le territoire le plus déshérité. Sur le territoire du Territoire de Projet du Grand Sancy, la dotation par habitant est d'environ 109 euros par habitant.

Une dotation qui résulte d'un calcul minutieux un peu complexe mais juste, qui prend en considération :

- *le niveau de peuplement*
- *l'effort de solidarité consenti par le territoire (la TPU)*
- *le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal pour appuyer les territoires qui se donnent les moyens de leurs ambitions, notamment les territoires les plus pauvres, eux qui, plus que les autres, sont contraints de solliciter le contribuable*
- *l'indice de fragilité des territoires (là, on prend en compte la démographie, la précarité et la richesse)*

Une dynamique pour inverser la tendance démographique en stimulant les politiques d'accueil, l'ouverture, la création d'activités, l'investissement et l'initiative, conditions d'une relance démographique, qui est le 1^{er} défi de l'Auvergne, et doit aussi être celui du territoire de projet du Grand Sancy.

La promotion de la qualité comme voie du développement (environnement, tourisme vert, déplacements...) : cette exigence doit être intrinsèque à chaque projet pour que nos paysages,

notre environnement soient préservés, pour offrir des produits et des prestations de qualité, dans le domaine du tourisme notamment, ou pour maîtriser et diversifier les énergies. Intensifier et diffuser la matière grise, les compétences sur les territoires, partager des méthodes, être en capacité d'accompagner individuellement des opérateurs privés et publics, des porteurs de projet !

Le rôle du Conseil régional d'Auvergne: coordonner, fédérer, impulser !

Le Conseil régional d'Auvergne est positionné comme la collectivité chef de file en matière d'aménagement du territoire.

Il ne s'agit pas d'adopter une position de domination et de tutelle mais d'avoir une vraie vision régionale de développement des territoires.

La volonté de coordonner les différents niveaux d'intervention, harmoniser les politiques publiques, éviter les concurrences et les double-emplois (objet du comité de concertation qui réunit *communautés de communes* et *Pays, Etat* et *Conseils Généraux*).

La volonté de fédérer les acteurs, veiller à une bonne prise en compte des enjeux régionaux et susciter des passerelles entre les opérateurs.

La nécessité d'impulser un élan régional sur l'accueil de nouvelles populations, l'avenir du service public, la sauvegarde d'un réseau de santé

Les premiers résultats de l'évaluation quantitative des Contrats Auvergne +

Les premiers résultats de l'évaluation quantitative de nos « Contrats Auvergne + » montrent qu'en 3 ans à peine, ce dispositif nouveau a trouvé toute sa place dans le paysage institutionnel auvergnat tant les projets portés par les Pays et les EPCI sont nombreux, riches et variés.

En Janvier 2007, 834 projets avaient été présentés à la Région principalement dans les domaines du tourisme (225 projets), de l'amélioration de l'attractivité économique et sociale du territoire (68 projets), de l'habitat (95 projets), de la culture (90 projets), du développement du service au public (72 projets), des énergies renouvelables et de la protection de l'environnement (61 projets).

On sait déjà que les projets relatifs à la politique de l'enfance et de la jeunesse (37 projets), aux sports (26 projets), à la politique de déplacements (11 projets) à la promotion du bois, (10 projets), au développement des TIC et des e-services (7 projets) ou encore à l'accueil de nouvelles populations (20 projets) connaîtront pour leur part une explosion lors de la prochaine génération de contrats.

Nous savons aujourd'hui qu'environ 1100 projets ont été déposés dans tous les domaines.

Très prochainement, nous disposerons d'éléments d'évaluations qualitatifs qui nous permettront d'affiner notre analyse et de négocier la nouvelle génération de contrats de territoires qui devrait voir le jour à partir de mars 2008.

Si dans cette période de lancement, nous avons volontairement concédé quelques souplesses vis-à-vis des projets des collectivités territoriales, le prochain cahier des charges sera plus exigeant et totalement recentré sur les grandes priorités de la Région issues des assises territoriales.

Spécificités du Pays du Grand Sancy

Le Pays du Grand Sancy est un territoire qui s'étend sur 1099 km² et compte 20 400 habitants sur 37 communes. Il bénéficie d'une identité historique forte grâce à la spécificité de l'architecture locale. C'est également un territoire très riche grâce à ses paysages et ressources naturelles (notamment par la qualité de ses lacs et cours d'eau).

Le pays du Grand Sancy se donne pour ambition de devenir un territoire connu et reconnu en confortant son attractivité, son dynamisme dans le domaine du tourisme et en offrant à ses résidents une nouvelle qualité de vie.